



EXTRAIT DU COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt février deux mille dix-huit, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : M. MOREAU Yannick, Mme PINEAU Florence, Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. MALLOCHET Gérard, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, Mme REHAULT Marie-Françoise, M. YOU Michel, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier, Mme LADERRIERE Sophie, M. CHAIGNE Nicolas, Mme AUGRY Valérie, M. GROUSSEAU André, M. CHARTEAU Joseph, Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric.

ABSENTS EXCUSES :

M. HOUSSAINT Patrick ayant donné pouvoir à M. JEGU Didier,
Mme LOPEZ Sophie ayant donné pouvoir à Mme PINEAU Florence,
M. BLANCHARD Alain ayant donné pouvoir à M. CHENECHAUD Nicolas,
M. MARCHAND Bernard ayant donné pouvoir à M. RUCHAUD Daniel,
M. FOURNIERE Claude ayant donné pouvoir à M. BENELLI Frédéric,
Mme SILARI Nathalie ayant donné pouvoir à Mme LADERRIERE Sophie,
M. BROSSEAU Stéphane ayant donné pouvoir à M. CHAIGNE Nicolas,
M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine.

ABSENT :

M. BERNARD Régis

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MALLOCHET Gérard a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018.

Délibérations 1-1-20 à 8-1-26

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	24
Nombre de votants :	32

Monsieur Yannick MOREAU, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 1^{er} mars 2018 ;



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...
MAYENNE

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yannick MOREAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.

1 COMMANDE PUBLIQUE

1.1 Marchés publics

1.1.20 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des logiciels

Il est envisagé de constituer un groupement de commandes entre les communes d'Olonne sur Mer, du Château d'Olonne et des Sables d'Olonne afin d'adapter et de faire évoluer les logiciels en vue de la fusion.

Ce groupement de commandes organise les extensions de licences de différents logiciels afin que les services de la Ville nouvelle bénéficient des mêmes outils informatiques.

Il aura pour objet la passation de six marchés, passés selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable, concernant les logiciels suivants :

- Gestion financière,
- Gestion des ressources humaines,
- Gestion des temps,
- Gestion des archives,
- Gestion de la police municipale,
- Gestion des marchés publics.

Pour la réalisation de l'objet du groupement, la commune du Château d'Olonne est désignée par l'ensemble des membres comme le coordonnateur.

Les frais de publicité seront répartis selon les mêmes modalités.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 16 février 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 1 abstention (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine)
- approuve la démarche présentée.

2 URBANISME

2.1 Documents d'urbanisme

2.1.21 Révision allégée du PLU n° 4-9 : bilan de la concertation et arrêt du projet de réduction du corridor central

Afin d'accueillir un jardin d'insertion en maraîchage biologique dans la partie de territoire placée en zone agricole mais indiquée Co pour son rôle de corridor écologique, la Commune a entrepris une procédure de révision allégée du PLU.

A cette fin, le Conseil Municipal a délibéré le 2 octobre 2017 et défini les modalités de la concertation préalable en prévoyant une réunion avec les partenaires concernés et une information de la population par le site internet de la commune, mention dans la presse locale et affichage en mairie et sur les panneaux lumineux.



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne
Mairie

Les formalités de la concertation ayant été respectées, le Conseil Municipal est invité à tirer le bilan avant d'arrêter le projet de PLU révisé (zonage modifié et création d'une OAP).

Après avis de la commission Urbanisme du 15 février 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEU Nicole)
 - décide de tirer le bilan de la concertation : toutes les modalités de concertation ont été respectées, le bilan de la concertation est favorable au projet,
 - décide d'arrêter le projet de révision allégée n°4-9 du PLU tel que présenté,
 - décide de soumettre, pour avis, le projet de révision allégée n°4-9 du PLU aux Personnes Publiques Associées prévues par le code de l'urbanisme aux articles L 132-7 et 9,
 - délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la suite de la procédure,
 - procède aux formalités de publicité de la présente délibération, conformément aux règles en vigueur.

2 URBANISME

2.1 Documents d'urbanisme

2.1.22 Révision allégée du PLU n° 4-10 : bilan de la concertation et arrêt du projet de réduction des Espaces Boisés Classés

Le conservatoire du Littoral a acheté le site des Conches Bressaudières auprès de la Commune et en a confié la gestion à l'ADEV.

Le site s'est progressivement boisé depuis les années 2000 au point de le refermer et de risquer la disparition des espèces protégées qui s'y trouvent.

Lors de l'élaboration du PLU, en compensation du retrait de la trame d'EBC du cordon dunaire, les Conches Bressaudières ont partiellement été placées sous le régime de cette servitude qui interdit tout défrichement et tout abattage définitif. Une procédure de révision allégée du PLU a donc été prescrite par le Conseil Municipal le 2 octobre 2017 avec les modalités de la concertation préalable suivante :

- Réunion avec les associations locales de protection de l'environnement qui ont soulevé une problématique similaire sur les franges des Bourbes de l'Allerie,
- Information de la population par le site internet de la Commune, affichage en mairie et sur les 7 panneaux lumineux et mention dans la presse locale.

Ces formalités ayant été accomplies, le Conseil Municipal est invité à tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU révisé portant sur la suppression de la trame EBC aux Conches Bressaudières et sur les franges de l'Allerie.

Après avis de la commission Urbanisme du 15 février 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 1 vote CONTRE (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine)
 - décide de tirer le bilan de la concertation : toutes les modalités de concertation ont été respectées, le bilan de la concertation est favorable au projet,
 - décide d'arrêter le projet de révision allégée n°4-10 du PLU tel que présenté,



Olonne
sur Mer

les Sables d'Olonne...
AGGLOMERATION

- décide de soumettre, pour avis, le projet de révision allégée n°4-10 du PLU aux Personnes Publiques Associées prévues par le code de l'urbanisme aux articles L 132-7 et 9,
- délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la suite de la procédure,
- procède aux formalités de publicité de la présente délibération, conformément aux règles en vigueur.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.23 ZAC de Belle Noue – cession du lot intermédiaire 53

La société MG FONCIER associée à SAFIR SAS n'ayant acquis que le lot 59, la société PROMOCEAN s'est proposée d'acheter le dernier lot pour lequel elle a obtenu le permis de construire 18 logements intermédiaires en R+1+attique en date du 27 juillet 2017.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder le lot 53, cadastré AK520, contenant 1 317 m², au prix de 175 725 € TTC, conforme à l'estimation des domaines.

Après avis de la commission Urbanisme du 15 février 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- donne son accord pour la vente du lot 53 cadastré section AK n° 520 d'une superficie de 1 317 m² au prix de 175 725,00 € TTC, soit un montant HT de 150 000,00 €, TVA sur marge de 17,15 %.

4 FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnels Titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

4.1.24 Modification du tableau des effectifs

Suite au lancement de la procédure de recrutement d'un agent de Police Municipale, il convient de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste de chef de service de police municipale de catégorie B.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 16 février 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 2 abstentions (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric)
- approuve la démarche présentée.

7 FINANCES LOCALES

7.1 Décisions Budgétaires

7.1.25 Indemnité de conseil au comptable du Trésor Public

Monsieur Christian MENARD, nouveau Receveur Municipal de la Commune depuis le 1^{er} octobre 2017, propose ses services et sollicite l'indemnité de conseil qui en découle. Celle-ci était jusqu'alors attribuée à son prédécesseur Monsieur Philippe FUENTES au taux de 100 %.



Après avis de la Commission Economie Finances et Personnel du 16 février 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- Moins 1 Abstention (M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine),
 - Moins 2 votes CONTRE (Mme Nicole LANDRIEU, M. Eric GARDES),
- se prononce favorablement sur l'attribution de l'indemnité de conseil à Monsieur Christian MENARD, Receveur Municipal, au taux de 100 %, à compter du 1^{er} octobre 2017.

8 DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME

8.1 Enseignement

8.1.26 Projet de fermeture de classes : avis du Conseil Municipal

Pour la rentrée scolaire de septembre 2018, et au regard de la prévision des effectifs retenue, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Vendée envisage les mesures suivantes qui induiraient la fermeture de deux classes :

- Ecole élémentaire René Guy CADOU : gel d'un 8^{ème} emploi d'enseignant
- Ecole élémentaire Marcel BAUSSAIS : retrait d'un 5^{ème} emploi d'enseignant

Sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- désapprouve les mesures de retrait d'un 5^{ème} emploi d'enseignant pour l'école élémentaire Marcel BAUSSAIS et du gel d'un 8^{ème} emploi d'enseignant à l'école élémentaire René Guy CADOU qui induiraient la fermeture de deux classes,
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre l'avis défavorable du Conseil Municipal à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de Vendée.

DECISION :

D2018-03 du 12 février 2018 : Fourniture de sacs plastiques et poubelles

Olonne sur Mer, le 27 février 2018.



Yannick MOREAU

Maire d'Olonne sur Mer